REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 13 août 2025
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire (DT)

Qualité de l'air : levée de la circulation différenciée à Genève le 13 août 2025 à 22h00

Après plusieurs jours caractérisés par des concentrations d'ozone élevées, avec notamment un pic marqué hier, la qualité de l'air connait actuellement une amélioration à Genève. Par conséquent, la mesure de circulation différenciée activée dans notre canton ce mercredi 13 août prendra fin aujourd'hui à 22h00 tandis que la gratuité des transports publics ne sera pas reconduite au terme des services de nuit. Par ailleurs, la limitation de vitesse à 80 km/h sur l'autoroute de contournement est levée.

Après avoir atteint localement hier le niveau de 223µg/m^3, l'ozone ne présente plus actuellement de concentrations dépassant le seuil de 180µg/m^3 associé au déclenchement de mesures anti-smog à Genève pour ce polluant. De plus, les prévisions météorologiques ne laissent pas anticiper à court terme des conditions susceptibles d'entraîner une péjoration de la qualité de l'air. Dès lors,

- la limitation de vitesse à 80 km/h sur l'autoroute de contournement est levée sans attendre
- la circulation différenciée, activée aujourd'hui, prendra fin ce jour à 22h00
- la gratuité des transports publics ne sera pas reconduite au terme des services de nuit.

Unique dans notre pays, la circulation différenciée a été enclenchée pour la seconde fois par le canton de Genève. Elle n'a pas entraîné de perturbation du trafic dans le périmètre concerné. Les contrôles opérés par la police ont démontré qu'un grand nombre d'usagères et usagers de la route étaient correctement munis d'un macaron Stick'AIR ou Crit'Air autorisé durant le pic. A noter que plus de 5000 personnes ont pu commander le macaron genevois en ligne au cours de cette journée.

Circulation différenciée : agir pour protéger la santé

En agissant de façon ciblée à l'encontre des véhicules les plus polluants, la circulation différenciée vise à atténuer les méfaits du smog afin de protéger la santé de la population.

Cette action est prévue depuis 2020 à Genève lorsqu'un qu'un pic marqué est mesuré. Ainsi, la situation relevée hier a impliqué l'enclenchement de la circulation différenciée renforcée, soit le second palier (2/3) du dispositif. Celui-ci restreint temporairement l'accès au centre du canton à environ 11% du parc motorisé genevois à l'origine de 30% ses émissions d'oxydes d'azote qui contribuent à la formation d'ozone. Cette restriction ciblée s'est accompagnée de

la mise en œuvre d'une mesure incitative forte et inédite en faveur du transfert modal, la gratuité des transports publics, accueillie favorablement par de nombreux usagères et usagers.

Le dispositif anti-smog genevois pourra être reconduit à l'avenir en cas de hausse prévue ou confirmée des concentrations de polluants atmosphériques et annoncé aux médias par le biais d'un avis de pollution. A noter que tout un chacun peut être informé à l'avance de l'activation de la circulation différenciée par le biais d'une alerte sur son smartphone au moyen de l'appli Air2G2. Il est aussi possible de s'abonner au système d'alerte Stick'AIR par e-mail, tout comme l'ont fait déjà plus de 10'000 personnes qui ont ainsi pu être informées de l'évolution de la situation et des mesures appliquées à Genève.

Pour tout savoir sur le dispositif anti-smog genevois : ***stickair.ge.ch***

Pour tout complément d'information :

Mme Aline Staub Spörri, directrice du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), DT, T. +41 22 388 80 41.